Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_246-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_246

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_246-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_246

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Lotissement Le Grand Fougeray (Consort LOUVEL) - Convention de rétrocession des équipements et espaces communs

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la demande de permis d'aménager déposée par les Consorts LOUVEL le 23 décembre 2016, enregistrée sous le numéro 035360 16 V0006 et autorisée le 23 mai 2017 ;
Vu l'avis favorable de la commission Logement et urbanisme en date du 1er décembre 2025 ;

Considérant que les Consorts LOUVEL, en qualité de lotisseur, ont réalisé une opération d'aménagement prévoyant la création de huit terrains à bâtir, sur les parcelles cadastrées DH n°334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341 et 342, situées au lieu-dit Le Grand Fougeray à Vitré ;

Considérant que la Ville de Vitré, Vitré Communauté et le lotisseur ont convenu d'établir une convention tripartite de rétrocession des équipements et des espaces communs, représentant une surface d'environ 1 785 m², dans le domaine public communal et intercommunal ;

Considérant que cette convention prévoit le transfert, à l'issue des travaux d'aménagement réalisés aux frais du lotisseur et sous le contrôle de la Ville de Vitré, des équipements et espaces communs suivants :
- terrassements et voirie,
- espaces verts,
- éclairage public ;

Considérant que ladite convention prévoit également le transfert, au profit de Vitré Communauté, des réseaux relevant de ses compétences, à savoir :
- réseaux d'assainissement collectif,
- réseaux d'assainissement des eaux pluviales,
- réseaux téléphoniques ;

Considérant que les termes de ces transferts d'équipements et espaces communs sont fixés dans une convention à conclure entre les trois parties ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention de rétrocession des équipements et espaces communs à intervenir entre les Consorts LOUVEL, la Ville de Vitré et Vitré Communauté, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution du dossier.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_246-DE

DC_2025_246

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.